

pour la houille, au montant de quelque \$2,250,000. Ce crédit fut présenté vers minuit, le 30 juin. L'industrie houillère est d'un vif intérêt pour plusieurs de mes honorables collègues, ceux de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta en particulier. Minuit approchait, et le Parlement devait proroger à tout instant, peut-être à une, deux ou trois heures du matin. Toute la députation criait: "Adopté, Adopté. Adopté", lorsqu'un crédit de cette nature allait être encore discuté. Des crédits de ce genre sont d'une importance vitale. La province de la Nouvelle-Ecosse a une industrie houillère à laquelle cette province attache beaucoup d'importance. Il en est de même de l'Alberta. On devrait donner amplement le temps de discuter ces questions. Naturellement, on dira, je sais, qu'on ne veut pas empêcher la discussion, mais personne de nous n'ignore combien on est mal vu en prenant la parole dans les dernières heures de la session, lorsque chacun veut s'en aller. Puis, vers minuit, le ministre des Mines et des Ressources déposa ses crédits relatifs aux grandes routes. Certains honorables membres se les rappellent, sans doute, et il est singulier que les allocations aux provinces comprennent des sommes de \$100,000 à \$500,000, excepté celle de l'Alberta qui se chiffrait à \$75,000. L'ancien chef de l'opposition fit observer que ce crédit était une punition plutôt qu'une récompense pour cette province. Il est étrange que ce crédit ait été présenté dans les dernières heures de la session.

Et j'irai un peu plus loin. Ce soir-là, la séance fut levée à minuit et vingt minutes, alors qu'il restait encore d'autres crédits importants à examiner, entre autres, ceux du ministère de la Défense nationale, un montant de trois millions et demi de dollars affecté au rétablissement agricole, les crédits consacrés au programme de formation de la jeunesse et d'autres concernant l'assistance-chômage. Le premier juillet, la séance fut ouverte à 10 heures 30 du matin et vous avez lu, monsieur l'Orateur, un message du secrétaire de Son Excellence annonçant que le député du Gouverneur général se rendrait à la salle du Sénat à une heure afin de proroger les Chambres. Cependant, nous avions encore ces très importants crédits à étudier. A midi 30, une demi-heure environ avant le temps fixé pour la prorogation, le crédit de trois millions et demi de dollars consacré au rétablissement agricole fut soumis à l'examen de la Chambre. C'est un fait notoire, personne ne peut se rendre très populaire s'il prononce un long discours lorsque tous les honorables membres sont désireux de s'en aller; cependant, le crédit affecté au rétablissement agricole est très important puisqu'il concernait les zones desséchées de l'Ouest dont

la plupart se trouvent dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta. La chose étrange à cet égard, en tant qu'il s'agit de plusieurs membres de notre groupe, c'est qu'il n'y a aucune raison au monde pour que ce crédit ne soit pas soumis à la Chambre dès le début de la session afin que l'on ait amplement le temps de le discuter. Quoi qu'il en soit, pour aller au plus court, la séance fut levée à une heure pour reprendre à trois heures, alors que nous avons discuté le crédit consacré au rétablissement agricole. Il restait aussi à discuter le crédit de plus d'un million de dollars affecté au programme de la formation de la jeunesse.

Je fais ces observations parce que certains membres de notre groupe exprimèrent l'avis qu'il n'était pas juste d'attendre aux dernières heures de la session pour discuter ces crédits. Loin de nous l'idée de vouloir insinuer qu'on l'a fait de propos délibéré; cependant, il est certain que ces crédits étaient d'une extrême importance aux yeux de la population canadienne et qu'ils auraient dû être examinés avec beaucoup plus d'attention d'une façon générale. Nous voulons bien faciliter l'expédition des travaux du Parlement, mais personne ne saurait mieux contribuer à atteindre ce but que les honorables membres qui occupent les banquettes ministérielles; au cours de la présente session, nous réclamons donc que ces crédits importants soient soumis à la Chambre au plus tôt afin qu'il y ait possibilité de les discuter d'une façon convenable. Sans trop vouloir courtiser l'impopularité, nous estimons que nous devrions avoir l'occasion de débattre ces questions. Nous ne voulons pas donner à notre demande la forme d'un avertissement, mais nous insistons afin que ces crédits soient déposés au commencement de la session.

Il y a d'autres questions que nous désirons soulever en ce qui regarde le discours du trône. Il y a peut-être lieu de rappeler que le parti libéral a été porté au pouvoir sur la foi de sa glorieuse promesse de réformer la politique monétaire du Canada, en appliquant le principe d'émettre du numéraire et du crédit selon les besoins du public. A l'heure qu'il est, cette promesse a été usée jusqu'à la corde. Il faut bien prendre note que le discours du trône, cette année, ne parle pas du tout de ces réformes. Cette année, il n'y est pas question d'effectuer une réforme de notre régime monétaire. Eh bien! il peut se faire que cette réforme ait été accomplie; la bataille que le premier ministre (M. Mackenzie King) avait promis de livrer est peut-être terminée. Nous n'avons pas vu de fumée dans les airs, mais elle s'est peut-être dissipée, s'il y en a eu; il est fort possible que le pays ne peut rien espérer de plus. Quoi qu'il en soit, je ne me